Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 40 (1926)

Heft: 1

Artikel: Une reconnaissance d'armoiries faite par une commune vaudoise

Autor: Morton, Charles

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-746568

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

In der nicht ganz unbegründeten Befürchtung, die apostolische Nuntiatur in Luzern möchte dem Stifte wegen dieses Privilegs Schwierigkeiten bereiten, wünschte das Kapitel zum bischöflichen Indult auch von Rom unmittelbar die Bestätigung zu erhalten, wurde aber vom Generalvikar von Konstanz, Grafen von Bissing, beruhigt. So blieb es beim bischöflichen Indult, das am 26. Mai 1787 von Schultheiss und Rat zu Luzern bestätigt wurde. (Kapitelsprotokoll ; Akten-Faszikel 66 a im Propsteiarchiv ; Protokoll des Geschichtsvereins Beromünster S. 88 f.)

Das Chorherrenkreuz mit der Grafenkrone ist auf der Vorderseite weiss emailliert, auf der Rückseite golden. Die beiden aufgesetzten Ovale zeigen auf blauem Emailgrund in Gold die Figur des Erzengels Michael mit dem Höllendrachen, sowie die Inschrift BCF, DCCXX (Bero Comes Fundavit 720). Das Kreuz, 4 cm breit, wird an violettem seidenem Bande getragen und ist heute noch in Gebrauch. (Siehe Fig. 22 und 23.)

Une reconnaissance d'armoiries faite par une commune vaudoise.

par Charles Morton.

Bournens, Malapalud, Bottens, Daillens et Cossonay [1] ont compté chacun parmi leurs bourgeois la famille Du Veluz ou Duveluz, qui joua un rôle local sous le régime bernois ; une branche, venue de Bournens, s'établit à Moudon où, comme dans les localités citées plus haut, nous trouvons des Du Veluz occupant de petites charges de magistrature : châtelains, curials, juges, lieutenants.

Au XVIIIe siècle ils ont possédé des seigneureries ; nous savons en effet qu'en 1771 les frères François-Emmanuel et Albert Du Veluz, de Bournens, ainsi que Rod. Doxat acquirent la seigneurerie de Champvent des curateurs de Martin Harting, avocat d'Haarlem, pour 140.000 francs de Suisse ; plus tard cette terre passa en entier à la famille Doxat [2].

Bournens, lieu d'origine de la famille qui nous occupe, lui appartint aussi, puisqu'en 1773, Auguste fils de César Charrière vendit la seigneurerie de Bournens, évaluée à 33.000 livres de Suisse, aux mêmes frères F. E. et A. Du Veluz et à G. B. Carrard, de Lausanne, qui l'ont conservée jusqu'à la révolution [3]. A ce sujet, le livre charmant publié il y a quelques années sur « La vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIIIe siècle » par M. et Mme W. de Charrière de Sévery [4] nous relate un détail intéressant en citant ce billet :

« Moy soussigné, agissant tant en mon nom qu'à celuy de mes associés pour la seigneurerie de Bournens, nous accordons avec plaisir à M. de Saussure, seigneur de Boussens, et à M. Charrière, seigneur de Mex, de pouvoir chasser pendant leur vie dans tout le territoire de Bournens.

A Cheseaux le 20 novembre 1773.

(sig.) Albert Duveluz. »

---

[1] Collections généalogiques Du Mont, Archives cantonales vaudoises, article « du Veluz ».
[2] Eug. Mottaz : Dictionnaire historique vaudois tome I p. 351.
[3] Ibidem tome I p. 277.
[4] Lausanne, Bridel éditeur, 1911, page 198, note.

Ces détails sont destinés à situer la famille Du Veluz, et à introduire le document que nous reproduisons plus bas.

Il s'agit d'une déclaration d'armes pour D. S. H. Du Veluz, établi à l'étranger, qui, fait rare, est donnée par son village d'origine.

Malheureusement, le texte ne nous en est connu que par une copie faite par le généalogiste Du Mont, et qui se trouve dans les collections de la Société vaudoise de généalogie, déposées aux Archives cantonales vaudoises. La voici :

« *Reconnaissance d'armoiries pour la famille Du Véluz de Bournens* ».

« Le 24 février dix sept cent soixante et quattorze l'honorable Conseil avec les sieurs gouverneurs et communiers de l'honorable communauté de Bournens, au bailliage de Morges, canton de Berne en Suisse, dûment convoqués au son de la cloche, assemblés en obéissance à l'ordre du très noble, magnifique et très honoré seigneur baillif de Morges à eux adressé en date du onzième de ce mois, portant de donner à la famille *Du Veluz* de ce lieu une déclaration quelles sont les armes de cette famille pour servir à Monsieur David Samuel Henry Du Véluz présentement établi à Londres fils de Monsieur Esaye François Du Veluz lorsqu'il vivait juge de cette paroisse, lequel était fils de Monsieur Etienne Du Veluz, lieutenant de justice, tous bourgeois de ce lieu de Bournens ; et après avoir attentivement examiné les cachets qui leur ont été exhibés, ils ont reconnu en ma présence qu'ils sont tous exactement les mêmes dont toute cette famille s'est constamment servie de temps immémorial, tant pour sceller, cacheter que sur leurs divers bâtiments et sans opposition de qui que ce soit. Lesquelles armoiries consistent en une double croix [1] avec deux croissants, conformes à l'empreinte et exemplaire ci-contre, desquelles toute cette famille et notamment le dit Monsieur Samuel Henry Du Veluz est en droit de faire usage par droit, lignage et de succession.

C'est ce que les dits honorables Conseil, Gouverneurs et communiers du dit Bournens ont unanimément déclaré être véritable pour leur être très bien connu et qu'ils ont touché sur les mains de moi François Guex, de la ville de Cossonay, notaire public et juré soussigné, au dit Bournens, en présence des sieurs Jean-Pierre Bourillon, de Pezy [2], régent d'école en ce lieu et François Perrochon, de Cheseaux, témoins requis, le susdit jour 24 février 1774. F. Guex.

Nous le Collonel Samuel de Bonstetten, du Conseil souverain de la ville et république de Berne, baillif de Morges pour et au nom de LL. EE. nos souverains seigneurs de la ville de Berne faisons savoir que F. Guex qui a écrit et signé l'acte, soit déclaration cy-dessus, est bien notaire juré à Cossonay dans ce bailliage étably par LL. EE. et que foy est ajoutée en jugement et au dehors à tous les actes et écrits qu'il fait et signe en cette qualité.

En foy de quoy les présentes sont munies de notre sceau et de la signature de notre secrétaire baillival à Morges. le 2 mars 1774.

(L. S.) signé. Samuel v. Bonstetten. »

Du Mont a joint à cette copie un mauvais croquis reproduisant celui de l'original. Aussi préférons-nous donner, pour illustrer ces lignes, des documents dont

---

[1] La croix chargée du sautoir.

[2] Lisez Pizy.

l'original est connu. L'un (fig. 24) est le cachet employé par Charles François Du Veluz, président de la noble cour criminelle de Bioley, le 17 janvier 1785 au bas d'une pièce de procédure criminelle[1] ; dans le même dossier se trouve un autre cachet du même, aux mêmes armes.

fig. 24

Un troisième cachet donne le cimier, tous portent mêmes pièces et mêmes émaux. Deux bancs de l'église de Sullens sont actuellement encore marqués aux armes de François Emmanuel Du Veluz, châtelain de Sullens, vers 1750, qui acquit Champvent et Bournens ; la figure (fig. 25) montre sa marque à feu à ses initiales.

Sur chacun de ces documents la croix est chargée en abîme d'une sorte de sautoir où l'on doit voir plutôt un ornement du graveur qu'un meuble héraldique, mais que les gens de Bournens ont pris en considération. Quoique les connaissances héraldiques de ce Conseil puissent être mises en doute, par le blasonnement même dont il accompagne sa déclaration, tenons compte du fait accompli et non de ce qui aurait dû se faire. Nous pourrons donc établir comme suit les armes de la famille Du Veluz :

fig. 25

« D'argent à la croix d'azur chargée en abîme d'un sautoir du premier, et de deux croissants d'or, l'un à dextre, l'autre à senestre [2] ».

Cimier : « Une croisette de .. ».

Zürcher Gemeindewappenkommission.

Auf wiederholte Anregung des Herrn Dr. phil. Hans Hess setzte in der Sitzung vom 11. Dezember 1924 der Vorstand der Antiquarischen Gesellschaft eine Kommission aus seiner Mitte ein: Dr. Hess, G. Peterhans und Prof. F. Hegi, letzteren als Vorsitzenden. Sie erhielt das Recht der unbeschränkten Zuwahl weiterer Mitglieder. Ihre Aufgabe besteht in der *Erforschung und Sammlung der zürcherischen Gemeindewappen zur Herausgabe einer neuen offiziellen Wappentafel und guter Vorlagen überhaupt*. Sie erhielt einen vorläufigen Kredit bis auf zirka 500 Fr. für 1925 zur Bezahlung von Fahrten, Aufnahmen und sonstiger Spesen. Der grösste Teil der Persönlichkeiten im Kanton, an die dann die Einladung zur Mitarbeit als weitere Kommissionsmitglieder erging, sagte freudig zu. Ein Jeder erhielt als *Obmann* einen ganzen oder Teilbezirk zugewiesen, in alphabetischer Reihenfolge der *Bezirke :*

1. *Affoltern :* Bezirksratsschreiber *Jean Hägi* in Affoltern am Albis.
2. *Andelfingen :* a. Telephonchef *G. Peterhans-Bianzano* in Winterthur.
3. *Bülach :* cand. jur. *Walter Hildebrandt* in Bülach.

---

[1] Archives cantonales vaudoises B. h. 8-86.

[2] Le pasteur et généalogiste S. Olivier, au début du XVIII[e] siècle, donne d'après un sceau aux initiales F. D. V. la variante suivante : « D'argent à la croix alésée d'azur accompagnée de deux croissants d'azur aux quartiers I et IV et de deux fleurs de lys d'azur mises en barre aux quartiers II et III ».